



Le dépistage par frottis

Grâce aux progrès du dépistage, le nombre de cancers du col de l'utérus a diminué ces dernières années ⁽¹⁶⁾.

De quoi s'agit-il ? Le dépistage cervico-vaginal (ou frottis) permet de détecter d'éventuelles cellules anormales dues à une infection par le Papillomavirus Humain (HPV). Plus une anomalie est détectée tôt, meilleure sera la prise en charge. Sa pratique régulière est recommandée à toutes les femmes de plus de 25 ans ayant une activité sexuelle, qu'elles soient vaccinées ou non. Après deux premiers frottis normaux réalisés à un an d'intervalle, il est recommandé d'effectuer un contrôle tous les trois ans jusqu'à l'âge de 65 ans ⁽¹⁷⁾.

Zoom sur : Le frottis en pratique

Réalisé par un professionnel de santé, c'est un acte rapide et indolore. Le médecin accède au col de l'utérus à l'aide d'un spéculum et y recueille des cellules avec une spatule ou une petite brosse. Les cellules ainsi recueillies sont analysées pour vérifier la présence d'éventuelles anomalies. Le médecin reçoit le résultat des analyses et le communique à sa patiente. Si des cellules anormales sont détectées, des examens complémentaires seront prescrits pour connaître exactement la nature de ces cellules.